

# Europe

## Des projets CFE-CGC

Les politiques européennes sont aussi un motif de mobilisation pour la CFE-CGC, notamment en matière d'emploi et de développement durable. Elle entend jouer d'influence sur les directives européennes en s'impliquant dans les projets européens du Fonds social européen (FSE) et en répondant aux appels à propositions de la Commission européenne...

La CFE-CGC met en œuvre sous l'égide du Pôle Europe, et la responsabilité de Bernard Salengro, secrétaire national, un programme confié à Catherine Dumont, expert auprès de la direction confédérale.

Celui-ci se décompose de la façon suivante :

**1. Se former** au Fonds social européen pour le montage de projets. Au mois de mars, deux jours ont été consacré au « montage et gestion de projets cofinancés par le Fonds social européen ». Au mois d'avril un module complémentaire de deux jours traitera de la manière

de « Gérer un projet dans le cadre du Fonds social européen en se préparant au mieux aux contrôles ». Une autre session est ouverte pour le mois de septembre sur les mêmes thèmes et les inscriptions sont à faire auprès de [catherine.dumont@cfecgc.fr](mailto:catherine.dumont@cfecgc.fr)

**2. Participer** à des projets de nature transnationale permettant une réflexion européenne et s'en servir pour mettre en œuvre une

treprises européens et l'autre sur l'évolution du statut de cadre en Europe.

**3. Connaître** les « Responsabilités, règles et procédures du FSE » par l'élaboration d'un recueil qui permettra à toute personne initiatrice d'un projet européen d'éviter les écueils du suivi et rendu que le FSE impose aux structures porteuses d'un projet.

### *Mettre en œuvre une politique confédérale valorisant le point de vue français en Europe.*

politique confédérale valorisant le point de vue français. Un premier projet en accord avec la Fédération française de l'action sanitaire et sociale (FFASS) CFE-CGC, intitulé « Désinstitutionnalisation, un enjeu social pour une intégration réussie » a été déposé fin janvier 2009. Deux autres projets sont en cours : l'un conduit par un groupe de référents Europe, à propos des comités d'en-

**4. Diffuser** de l'information à l'ensemble des fédérations sur les appels à projet.

**5. Aider** si nécessaire au montage de projets européens.

**6. Créer** une bibliothèque de tous documents européens à disposition des fédérations et militants.

## Le Fonds social européen (FSE)

Son objectif est de créer des emplois et de mieux former les travailleurs afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi au niveau européen.

Structuré selon une programmation pluriannuelle, le FSE prévoit, pour la période 2007-2013, une dotation budgétaire de 12,1 milliards d'euros pour la France, répartie sur deux volets : « compétitivité pour la croissance et l'emploi » (recherche, transport, entreprise, éducation, formation) et « convergence » (soutien de la croissance et de la création d'emploi dans les régions les moins développées, notamment la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion).

Pour toutes demandes complémentaires

[catherine.dumont@cfecgc.fr](mailto:catherine.dumont@cfecgc.fr)

[francesca.breuil@cfecgc.fr](mailto:francesca.breuil@cfecgc.fr)



# Européennes 2009

## En connaissance de cause

Les élections au Parlement européen (PE) se dérouleront du 4 au 7 juin 2009 dans les 27 États de l'Union européenne. Plus de 375 millions d'électeurs seront appelés à élire leurs représentants pour les cinq années à venir : 736 députés dont 72 pour la France.

Le Parlement européen représente les citoyens de l'UE. Il est la seule assemblée parlementaire multinationale au monde élue au suffrage universel et la seule institution de l'Union européenne soumise, depuis juin 1979, au suffrage direct.

Cette septième élection européenne coïncidera avec le trentième anniversaire des élections européennes au suffrage universel. La CFE-CGC, de tout temps attachée au projet européen, a décidé de se mêler de la campagne électorale française (voir page 19).

### Le Parlement européen, à quoi ça sert ?

Dans des domaines politiques variés, le Parlement européen dispose d'un pouvoir de décision égal à celui du Conseil des ministres des 27 gouvernements de l'UE. Même dans des secteurs tels que l'agriculture ou la politique extérieure, où le PE est simplement consulté ou informé, ses débats et résolutions peuvent influencer l'agenda et les décisions du Conseil. Le PE possède également de larges pouvoirs budgétaires et exerce un contrôle démocratique sur toutes les institutions européennes, notamment la Commission européenne.

Le Parlement européen partage un pouvoir de décisions avec le Conseil des ministres pour les deux tiers des propositions de loi de l'Union européenne. Dans les domaines notamment de la politique de l'environnement,



ment, du transport, de la protection des consommateurs, de la politique de la santé publique et de la santé au travail, le Parlement européen a le pouvoir d'accepter, de modifier ou de rejeter les directives ou les règlements proposés par la Commission européenne. Par exemple, pendant la période 2004-2009, des législations importantes comme la directive Services (ex directive Bolkenstein) et la réglementation REACH (enRegistration, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques pour protéger la santé) ont été profondément modifiées par les amendements du PE. De même, en fin d'année dernière, le Parlement européen a rejeté le texte du Conseil qui assouplissait les règles de temps de travail (cf. article EM n° 159).

En matière budgétaire, les députés ont le dernier mot sur plus de la moitié du budget de l'UE et décident des dépenses dans les domaines des fonds régionaux et sociaux, de l'énergie, de la recherche, du transport, de l'aide au développement, de l'environnement, de l'enseignement et de la culture.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des pouvoirs, le Parlement joue un rôle clé dans l'investiture de la Commission européenne. Les députés doivent approuver la nomination du président de la Commission. Les 26 autres États membres désignent ensuite des commissaires qui devront être auditionnés par les députés (audition publique) avant le vote final du PE qui portera sur l'en-

### POUR EN SAVOIR PLUS

#### Sur les élections européennes

presse-FR@europarl.europa.eu – Dominique Robert-Besse  
(Bureau d'information du Parlement européen pour la France)

+33-1 40 63 40 07 (Paris)

+33-6 31 598 415 (gsm)

semble de l'équipe de commissaires. Le PE a déjà publiquement refusé une candidature de commissaire en 2004 et en 2007.

Le Parlement peut être saisi par tout citoyen pour lui demander de remédier à des problèmes relevant de la sphère d'activité de l'Union européenne (droit de pétition).

### Les élections des députés français

La France élira 72 députés le 7 juin 2009 (78 en 2004). Les candidats sont présentés par liste, dans huit circonscriptions transrégionales.

Les circonscriptions du Nord-Ouest (Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie) et du Sud-Ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) ont chacune dix sièges ; les circonscriptions de l'Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes) et de l'Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine) ont chacune neuf sièges ; la circonscription du Massif central et du Centre (Auvergne, Centre, Limousin) a cinq sièges ; les circonscriptions du Sud-Est (Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) et de l'Île de France ont chacune treize sièges ; la circonscription de l'Outre-Mer a trois sièges.



GERARD CERLES / BELAG / AFP

JUIN 2009,  
BIEN CHOISIR  
SON DÉPUTÉ  
EUROPÉEN !

### La CFE-CGC se mêle de la campagne

Le personnel d'encadrement est majoritairement convaincu du projet européen et massivement porteur de ses valeurs. De fortes attentes s'expriment, comme le baromètre de l'institut Viaoice pour HEC, Le Figaro, L'Express et France Inter, de septembre 2008 le confirme : les cadres français sont quasi unanimes (95 %) sur la nécessité d'une politique plus intégrée en matière d'environnement ; plus de sept cadres sur dix sont également favorables à une politique sociale ou fiscale européenne (77 %).

Pour sensibiliser les candidats et mieux faire connaître son action européenne, la CFE-CGC a élaboré un questionnaire qui aborde huit thèmes : les services publics, les droits sociaux fondamentaux, les conditions de travail, la retraite, la santé, le développement durable, le syndicalisme européen, le mandat de député européen (questionnaire téléchargeable sur [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)).

Ces thèmes font écho aux principales préoccupations vis-à-vis de l'Europe exprimées par les Français et en particulier le personnel d'encadrement : la solidarité et la protection sociale comme facteurs à même de renforcer le sentiment de citoyen européen (Eurobaromètre du parlement européen, élections européennes 2009).

Le questionnaire est adressé à chacune des têtes de liste de candidats déposées dans les huit circonscriptions électorales. L'idée est de recueillir les réponses de ceux qui sont dans la position la plus forte d'éligibilité, sans se disperser. Les réponses aux questions qui devront nous être revenues avant fin avril, seront rendues publiques in extenso sur les outils de communication de la Confédération (internet, newsletter...) à partir de la mi-mai. Chacun pourra en prendre connaissance, circonscription par circonscription, avant le jour J du scrutin, le 7 juin 2009. Allons voter mais en étant avisé !

matthys@cfecgc.fr

## Une Europe, des plans de relance

Les grandes lignes des actions de relance doivent être analysées en séparant l'action des banques centrales de celles des gouvernements.

Les banques centrales agissent en baissant les taux d'intérêts, ce qui permet aux banques d'emprunter pas cher et en principe de financer l'économie à bon prix. Le principal taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) est passé de 4,25 % en octobre 2008 à 1,5 %, en attendant un nouveau plancher prévu à 1 %. Celui de la Federal Reserve américaine est quasiment nul.

Toutefois, des différences profondes séparent la Fed et la BCE. Celle-ci se contente essentiellement de baisser les taux alors que la Fed intervient directement dans l'économie en achetant des obligations, délaissant son rôle de prêteur en dernier ressort pour pallier directe-

ment les difficultés de financement des entreprises.

En ce qui concerne les gouvernements, les Etats-Unis ont lancé en février un plan de relance doté de 787 milliards de dollars. Les pays de l'Union européenne ont engagé des mesures d'un montant total évalué à 400 milliards d'euros. Le plan de relance français en particulier s'élève à 26 milliards d'euros.

Les Américains accusent les Européens de ne pas en faire assez, alors que pour Bercy, c'est surtout la mise en œuvre « rapide et efficace » de ces plans qui est essentielle. Au niveau européen même, la cohérence n'apparaît pas comme la qualité première. « Certains pays ont privilégié l'action sur le taux de TVA, d'autres sur les investissements d'avenir. Davantage de coordination serait utile », a reconnu le commissaire européen aux Affaires économiques Joaquín Almunia.